

2016-5616  
2017-02-27

L'homologation de ce produit a été révoquée le 24 juillet 2023.  
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

**AIR GUARD®**

**INSECTICIDE  
KONKER  
À USAGE AGRICOLE ET COMMERCIAL**

**SOUS PRESSION  
COMMERCIAL**

Vaporiser les bovins dans les locaux des animaux, les laiteries, les étables de bovins laitiers, les écuries, les porcheries, les abris d'animaux, les usines de transformation des aliments, les restaurants, les hôtels, les hôpitaux, et les autres édifices commerciaux ou industriels.

**Tue et éloigne**, les mouches à cheval, les mouches faciales, les mouches à chevreuil, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les moustiques, les brûlots, les guêpes, les papillons nocturnes, et les insectes rampants tels que les blattes, les araignées, les grillons, les fourmis, les anthrènes des tapis, les milles-pattes, les lépismes argentés, les puces des chats et des chiens, les tiques sanguines, les tiques américaines des chiens et les punaises des lits.

**GARANTIE:**

Pyréthrines..... 0,30%  
Butoxide de pipéronyle..... 2,40%

N° D'ENREGISTREMENT 24435  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**DANGER EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE  
EXPLOSIF**

CONTENU NET: 425 g

Acuity Holdings, Inc.  
11627 - 178 STREET  
EDMONTON AB T5S 1N6  
L4K 3X5  
1-905-669-9876

**MODE D'EMPLOI:**

**PULVÉRISATION D'AMBIANCE:** Pour utilisation dans les usines de transformation des aliments, les restaurants, les hôtels, les hôpitaux et les autres édifices commerciaux ou industriels. Faire sortir le personnel et les patients avant de traiter un endroit. Diriger le jet à grands mouvements circulaires dans toutes les parties de la pièce et particulièrement près des fenêtres et des autres sources de lumière. Appliquer l'insecticide pour 6-10 secondes par 30m<sup>3</sup>. Vaporiser à plus d'un mètre des murs, des tissus et des meubles. Pour des meilleurs résultats, fermer toutes les portes et fenêtres durant l'application et garder la pièce fermée pendant 15 minutes avant d'aérer. Faire sortir les animaux du lieu à traiter avant la pulvérisation. Ne pas rester dans le lieux traités. Bien aérer la pièce pendant au moins 30 minutes avant de réintégrer les lieux. Dans les usines de conditionnement des viandes et de transformation des aliments et dans les établissements de restauration, vaporiser seulement lorsque l'usine n'est pas en opération. Sortir la nourriture avant l'application. Couvrir les surfaces qui entrent en contact avec la nourriture et laver soigneusement à l'eau potable avant de reprendre le travail.

**BOVINS :** Pour traiter les bœufs et les vaches, laitières (en lactation ou non) contre les mouches. Vaporiser les animaux une fois par jour d'une fine pellicule. Appliquer l'insecticide pour 6 à 8 secondes par animal. Couvrir seulement le bout des poils d'une fine pellicule – ne pas mouiller la peau ni imbiber le poil. Ne pas vaporiser les yeux ou la bouche de l'animal. Appliquer l'insecticide au moins 20 minutes avant la traite. Laver les pis avant la traite.

**PULVÉRISATION D'AMBIANCE DANS LES LOCAUX ET SALES DE TRAITÉ :** Utiliser seulement lorsque le travail est terminé. Sortir les animaux avant l'application. Couvrir ou enlever le lait et les trayeuses avant de vaporiser. Après l'application, laver soigneusement toutes les surfaces qui entrent en contact avec le lait et rincer à l'eau potable avant de reprendre le travail.

**INSECTES RAMPANTS :** Vaporiser les abris et les aires de reproduction des insectes tels que les plinthes, les endroits humides, les ouvertures autour des éviers, tuyaux et canalisations sanitaires, derrière les armoires et les aires d'entreposage. Si possible, vaporiser directement les insectes pour les tuer. Vaporiser les sentiers de fourmis, autour des cadres de portes et fenêtres ainsi que les fourmilières. **PUNAISES DES LITS** – Vaporiser le matelas surtout autour des ganses et des coutures. Défaire le lit et vaporiser tous les coins du lit. Répéter au besoin. **PUCES** – Vaporiser les endroits infestés dont le lit des animaux domestiques, leurs places de repos, les fentes et fissures proches, le long et derrière les plinthes, autour des cadres de portes et de fenêtres et les endroits localisés sur le plancher où les puces peuvent être présentes. Enlever la literie et remplacer avec la literie fraîche et propre après l'application. Les insectes doivent être atteints pour être tués. Ne pas traiter les animaux avec ce produit.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Évacuer les endroits traités. Bien aérer après l'application. Dans les hôpitaux, ne pas utiliser dans les pouponnières ou les chambres où les enfants, les personnes âgées ou les malades sont soignés. Couvrir le lait et les accessoires de traite pour éviter la contamination par le vaporisateur et les insectes tués. (Nettoyer soigneusement toutes les surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec la nourriture humaine ou animale et rincer à l'eau potable après l'application et avant de réutiliser.) Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale et les bassins d'eau. Éviter de respirer la vapeur. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver après l'application.

**CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas placer dans l'eau chaude, près d'un radiateur, d'un poêle ou d'une autre source de chaleur. Ne pas percer ni jeter au feu, ni conserver à des températures de plus de 50°C. Ne pas vaporiser sur ou près d'une flamme nue, des étincelles ou en fumant.

**PREMIERS SOINS:** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION :** Quand le contenant est vide, appuyer sur la buse pour éliminer complètement la pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.